PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 9 NOVEMBRE 2023

<u>PRESENTS</u>: Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Michel COURARIE, David BRIMEAUD. Mesdames DESGRANGES Nolwenn, Carla KEIMPEMA, Valérie DUTROP, Richard ZUCCHI.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: MORRELET Jacques, TRIJAU Jean-Pierre, pouvoir à DESGRANGES Nolwenn, Catherine PEROUX pouvoir à LAVALLADE Jean-Jacques.

Le conseil municipal s'est réuni le 9 novembre 2023 à 20 heures 30, en séance ordinaire à la mairie dans la salle du conseil, convocation de Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 3 novembre 2023 et affichée le même jour.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAVALLADE

ORDRE DU JOUR:

- -Station Epuration,
- -Redevance occupation domaine public,
- -Décision Modificative- réajustement budgétaire,
- -CNP renouvèlement 2024,
- -CDAS adhésion 2024,
- -Ouestions diverses.

1/Station Epuration.

Après avoir évoqué l'historique de la station d'épuration de Bussière-Badil, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes possède la compétence assainissement des eaux usées. Celle-ci doit impérativement acquérir une parcelle de terrain pouvant accueillir la nouvelle STEP. Elle doit être installée dans une zone non humide et si possible le plus proche de l'actuelle station pour des raisons de coût.

Une parcelle cadastrée 1066 rue du calvaire correspond à cette situation ; propriété de la SCI du Poueix. Estimation du projet sur cette parcelle : 420000 € pour le réseau, 345000 € pour la STEP, soit un total de 765000 €.

Un collectif s'étant formé pour s'opposer au projet d'implantation sur cette parcelle d'une part et d'autre part les propriétaires ne voulant pas vendre la parcelle en question, le Maire propose au bureau d'étude d'autres possibilités afin de trouver une solution.

Une parcelle cadastrée 573 est retenue près du village de chez Jean Faure avec une estimation : 510000 € pour le réseau, 378000€ pour la STEP pour un total de 888000 € soit un surcout de 123000 €. La Communauté de Communes sollicite la Commune de Bussière-Badil pour ce surcout à hauteur de 79500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents Jean-Pierre TRIJAU pouvoir à Nolwenn DESGRANGES, Catherine PEROUX pouvoir à LAVALLADE Jean-Jacques et une abstention (Madame Carla KEIMPEMA) de ne pas participer financièrement à la création de la nouvelle station et de ne verser aucune aide.

2/RODP

Redevance occupation domaine publique.

Elle concerne : ENEDIS pour 243 €, GRDF pour 334 €, GRT pour 163,87 €, Orange pour 1228,52 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, Jean-Pierre TRIJAU pouvoir à Nolwenn DESGRANGES, Catherine PEROUX pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE, la redevance occupation du domaine publique pour un montant total de 1960,39 €.

3/Décision Modificative, réajustement budgétaire..

À la suite de deux versements provenant de Groupama, un de 554,44 € acompte sur un sinistre causé par un orage le 13 juin 2023 et un autre versement provenant du solde après résiliation du contrat de la chambre froide mobile pour la somme de 24,54 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents, Jean-Pierre TRIJAU pouvoir à Nolwenn DESGRANGES, Catherine PEROUX pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE, les deux points ci-dessus afin de rentrer les écritures.

4/CNP 2024

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) assurance accident maladie décès, obligatoire pour nos salariés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents Jean-Pierre TRIJAU pouvoir à Nolwenn DESGRANGES, Catherine PEROUX pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE de renouveler le contrat CNP.

5/CDAS 2024.

Comité Départemental d'Action Sociale.

Proposition d'adhésion pour l'année 2024 avec une cotisation de 1074 €, cotisation obligatoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents Jean-Pierre TRIJAU pouvoir à Nolwenn DESGRANGES, Catherine PEROUX, pouvoir à Jean-Jacques LAVALLADE de renouveler l'adhésion au CDAS pour l'année 2024 avec une cotisation de 1074 €.

6/Questions diverses.

Richard ZUCCHI s'interroge sur le retard pris pour la réparation du mur dans le bourg percuté par un engin télescopique.

Nolwenn DESGRANGES fait le résumé de la réunion du dernier conseil de classe.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES